

Pour l'Algérie, consentir des ressources gigantesques à la formation des hommes dans le cadre de la Révolution culturelle et ne pas rendre disponibles, dans le pays même et parallèlement à l'effort de formation, les emplois correspondant au type de travailleur que l'on a créé, c'est se condamner à une crise sociale et morale aiguë ou bien se résigner à servir de pourvoyeurs en cadres et en ouvriers qualifiés au bénéfice des économies développées. Ce sont ces dernières qui recueilleraient alors le fruit des ressources immenses sacrifiées par l'Algérie en faveur de l'instruction et de la formation de sa jeunesse.

Ainsi, quelle que soit leur variété et en dépit même de la différence de nature qui semble les séparer en apparence, les multiples actions engagées par la Révolution pour le développement du pays gardent entre elles une corrélation étroite.

##### 5) Le problème de l'émigration.

L'émigration est un phénomène inhérent au fait colonial. Elle constitue l'un des problèmes graves légués à la Nation par le colonialisme. Les travailleurs émigrés subissent, en plus de l'épreuve de l'exil, les graves préjudices que leur occasionnent les discriminations dont ils sont victimes et les dangers qui affectent leur sécurité. Le retour et la réinsertion progressive de la communauté émigrée sont un des objectifs majeurs de la Révolution socialiste. L'arrêt de l'émigration marque déjà une étape nouvelle dans le progrès du développement du pays et constitue le prélude au retour définitif des émigrés à la terre natale. Les potentialités que renferme l'émigration, qui porte les caractéristiques d'une population jeune et active, faciliteront l'insertion de ce retour dans notre stratégie de développement. En effet, grâce au développement du pays, les travailleurs algériens n'auront pas besoin de s'expatrier pour trouver un emploi. Bien plus, par les différentes actions qu'elle a engagées pour transformer la société et édifier le socialisme, la Révolution crée, pour chaque Algérien, l'obligation d'apporter sur place sa contribution à l'œuvre commune de la reconstruction nationale. Il serait, dès lors, pour le moins paradoxal que des milliers d'Algériens continuent à s'expatrier pendant qu'à l'intérieur du pays, des postes de travail demeurent inoccupés et des terres agricoles se voient de plus en plus délaissées.

La nation continue et continuera de remplir toutes ses obligations envers l'émigration qui a apporté une contribution appréciable, par le sacrifice de son sang et du fruit de son labeur, au triomphe de la Révolution. La défense des intérêts de nos émigrés et de leur sécurité demeure l'une des préoccupations majeures du pays. Les efforts nécessaires seront accomplis pour faciliter la réinsertion de nos émigrés au sein de la communauté nationale, de même que seront poursuivies les actions destinées à leur permettre de sauvegarder et de renforcer, dans l'exil, leur personnalité nationale et culturelle ainsi que celle de leurs enfants. En particulier, l'Etat assurera, entre tous les secteurs de la vie nationale, la coordination nécessaire pour faciliter le retour et l'insertion des émigrés, et pour mettre en place, le cas échéant, les structures appropriées en vue de parvenir à l'accomplissement de cet objectif. Il s'efforcera, notamment, de résoudre les problèmes sociaux inhérents à leur réinsertion.

De leur côté, les émigrés algériens font de leur retour dans le pays et de l'engagement dans la lutte pour l'édification du socialisme, une de leurs aspirations fondamentales.

6) La mobilisation de l'ensemble des travailleurs et leur intégration dans les circuits actifs de l'économie sont étroitement liées à la politique salariale et à l'ensemble du système de rémunération du travail.

Dans une économie fondée sur le socialisme, la politique salariale, pour être juste et efficace, doit s'inspirer des principes suivants :

- « A travail égal, salaire égal ».
- « De chacun selon ses capacités et à chacun selon son travail ».

Il convient de noter, par ailleurs, que l'instauration d'une économie socialiste en Algérie s'effectue sans aucune contrainte sur l'individu qui demeure libre de choisir, sur le plan personnel, la situation qui lui paraît la plus conforme à ses intérêts ou à ses goûts. Cela explique les raisons pour lesquelles l'on constate parfois, au sein des entreprises

socialistes, l'existence de pratiques destinées à attirer les cadres et les ouvriers qualifiés et portant l'empreinte des méthodes habituelles aux économies libérales.

L'extension du secteur socialiste, devenu maintenant prédominant dans l'économie du pays, rend nécessaire l'introduction d'une certaine harmonie dans la politique salariale appliquée dans les différents secteurs d'activités du pays.

Cette harmonisation doit viser à la suppression des disparités provenant de la diversité des systèmes de rémunération appliqués dans le passé et ne reposant sur aucun critère valable. Elle doit reposer, en particulier, sur la recherche et la mise au point, dans des conditions excluant toute forme de rigidité bureaucratique, d'une classification à l'échelle nationale des postes de travail, afin que soit appliquée valablement le principe de l'équivalence des rémunérations en rapport avec l'équivalence du travail fourni. Ainsi, à des conditions équivalentes de travail et à travers toutes les branches d'activité, la rémunération doit être la même, quelle qu'en soient les formes : salaire de base, primes, indemnités, etc... Des primes particulières seront, cependant, réservées pour privilégier les cadres et les travailleurs qualifiés qui seront affectés dans les zones déshéritées faisant l'objet d'une action économique spéciale, ainsi que pour encourager ceux qui accepteront de travailler et de résider dans les nouveaux pôles de développement. L'attribution de primes et d'avantages particuliers, en faveur de ceux qui vont s'installer et travailler en dehors des grandes métropoles urbaines actuelles, contribuera à obtenir un meilleur équilibre dans la répartition des activités industrielles à travers le territoire. Elle servira tout spécialement à décourager l'exode rural et l'afflux vers la capitale, qui s'effectuent au détriment des nouveaux centres industriels en voie de création à l'intérieur du pays.

La politique salariale reposera sur le principe d'un salaire minimum garanti dont la variation sera liée à celle du coût de la vie et sur l'idée d'une rémunération complémentaire dont le taux évoluera en fonction de la productivité du travail, des résultats de l'entreprise et de la croissance du revenu national du pays. A ce titre, elle constituera l'un des volets essentiels de la politique de répartition du revenu national, arrêtée par le Pouvoir politique à travers la planification.

Pour gagner la bataille de la production et réussir l'élévation du niveau de la productivité, ainsi que pour étendre et approfondir les acquis de la Révolution, l'institution, dans le cadre de la politique nationale des salaires, de stimulants matériels et moraux liés à des normes de travail scientifiquement établies, contribuera à renforcer la mobilisation de tous les travailleurs et à intensifier l'accroissement de leurs efforts en faveur du développement, en même temps qu'elle constituera un moyen de rendre plus équitable la répartition des revenus suivant les principes définis par la Charte nationale.

Une politique salariale, notamment en ce qui concerne l'économie, doit comporter, pour son application, des modalités rigoureuses destinées à ajuster le niveau de la rémunération et des bonifications versées à la qualité et à la quantité du travail effectivement accompli. Dans le secteur productif, le salaire ainsi que les avantages qui l'accompagnent ne sont rien d'autre que la contrepartie de la valeur créée par le travail qu'ils rémunèrent. En conséquence, ils perdent partiellement ou complètement leur justification, si l'entreprise ne retrouve pas une partie ou la totalité de cette contrepartie dans le résultat du travail rémunéré.

L'application de ce principe apportera ainsi une garantie pour assurer la viabilité des entreprises socialistes, pour encourager et promouvoir la production et, enfin, pour favoriser l'émulation et susciter l'apparition ou le renforcement des élites parmi les travailleurs.

La continuation d'une politique salariale qui ne prendrait pas en compte le résultat obtenu, ne peut que favoriser le relâchement général dans la production, chacun pensant que c'est à l'autre d'assumer le maximum de la besogne ; elle constituera, en définitive, une prime à la médiocrité et ne sera pas conforme aux principes fondamentaux du socialisme : « A travail égal, salaire égal » ; « De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail ».